



Titres	Prix	Support	Validité	Où se procurer ?
<b>TITRES TOUT PUBLIC</b>				
<b>Ticket unité</b>	1,30€	Carte magnétique 	Dès la validation	Conducteurs et Distributeurs Automatiques de Titres aux stations (DAT).
<b>Ticket journée</b>	4,00€		Dès la validation. Nombre de voyages illimité.	Chez tous les dépositaires, distributeurs automatiques aux stations (DAT), Espace évéole et Accueil évéole.
<b>Carte 10 voyages</b>	11,50€	Billet sans contact ou carte à puce personnalisée (création Espace évéole)	Valable pour 10 voyages aller ou retour	Chez tous les dépositaires, distributeurs automatiques aux stations (DAT), Espace évéole et Accueil évéole.
<b>Abonnement mensuel</b>	39,00€	Carte à puce personnalisée (création Espace évéole)	Valable 31 jours dès la 1 <sup>ère</sup> validation. Nombre de voyages illimité.	1 <sup>ère</sup> délivrance Espace évéole (carte d'identité nécessaire). Rechargement auprès des dépositaires équipés de terminaux, aux DAT, Espace évéole et Accueil évéole.
<b>Abonnement annuel</b>	312,00€		Valable 365 jours dès la 1 <sup>ère</sup> validation. Nombre de voyages illimité.	Espace évéole et Accueil évéole.
<b>Train + évéole</b>	5,10€		Valable 7 jours à compter de la date de l'abonnement SNCF.	Souscription abonnement train en gare SNCF – Titres hebdomadaires évéole chez les dépositaires équipés de terminaux, aux DAT, Espace évéole et Accueil évéole. Lors d'un contrôle, vous devez présenter votre abonnement SNCF et votre titre évéole.


# AMME TARIFAIRE

## évéole

POUR LES JEUNES DE MOINS DE 26 ANS *				
<b>Abonnement mensuel</b>	31,00€	Carte à puce personnalisée (création Espace évéole)	Valable 31 jours dès la 1 <sup>ère</sup> validation. Nombre de voyages illimité.	1 <sup>ère</sup> délivrance Espace évéole (carte d'identité nécessaire). Rechargement auprès des dépositaires équipés de terminaux, aux DAT, Espace évéole et Accueil évéole.
<b>Abonnement 10 mois</b>	260,00€	Carte à puce personnalisée (création Espace évéole)	Valable du 1 <sup>er</sup> septembre au 30 juin de l'année suivante. Nombre de voyages illimité.	Espace évéole et Accueil évéole.
<b>Carte 10 voyages</b>	9,40€	Billet sans contact ou carte à puce personnalisée (création Espace évéole)	Valable pour 10 voyages aller ou retour	1 <sup>ère</sup> délivrance Espace évéole et Accueil évéole (carte d'identité nécessaire). Rechargement auprès des dépositaires équipés de terminaux, aux DAT, Espace évéole et Accueil évéole.
<b>PASS ETE</b>	30,00€	Carte à puce personnalisée (création Espace évéole)	Valable du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août. Nombre de voyages illimité.	Espace évéole et Accueil évéole.
<b>Scolaire subventionné</b>	10,00€		Valable pour un aller-retour par jour scolaire en fonction du planning hebdomadaire.	Espace évéole, Accueil évéole.

(\* ) Etudiants, scolaires subventionnés ou non, ou stagiaires en formation professionnelle de moins de 26 ans.

## Gamme tarifaire évéole - suite

TITRES SPECIAUX				
<b>Demandeur d'emploi</b>	10,00€	<p>Carte à puce personnalisée (création Espace évéole)</p> 	Valable 31 jours, dimanches et jours fériés inclus. Maximum 4 cartes par an. Nombre de voyages illimité.	Nouveau : délivré à l'Espace évéole et à l'Accueil évéole. Pour les personnes inscrites à l'ANPE, indemnisées ou non par les ASSEDIC (indemnités inférieures au SMIC net). Valeur du titre prise en charge à 50% par le SMTD, les 50% restant pris en charge en tout ou partie par la commune de résidence du demandeur.
<b>Allocataire du RSA</b>	30,00€		Valable 3 mois, dimanches et jours fériés inclus. Nombre de voyages illimité.	Nouveau : délivré à l'Espace évéole et à l'Accueil évéole. Valeur du titre prise en charge à 50% par le SMTD, les 50% restant pris en charge en tout ou partie par la commune de résidence du demandeur.
<b>Séniors</b>	42,00€		Valable 1 an, dimanche et jours fériés inclus. Nombre de voyages illimité.	Nouveau : délivré à l'Espace évéole et à l'Accueil évéole. Pour les personnes non imposables et ne dépassant pas le barème de ressources fixé par le SMTD. Valeur du titre prise en charge en tout ou partie par la commune de résidence du demandeur.